

Pour défendre la Liberté d'expression

Liberté fondamentale

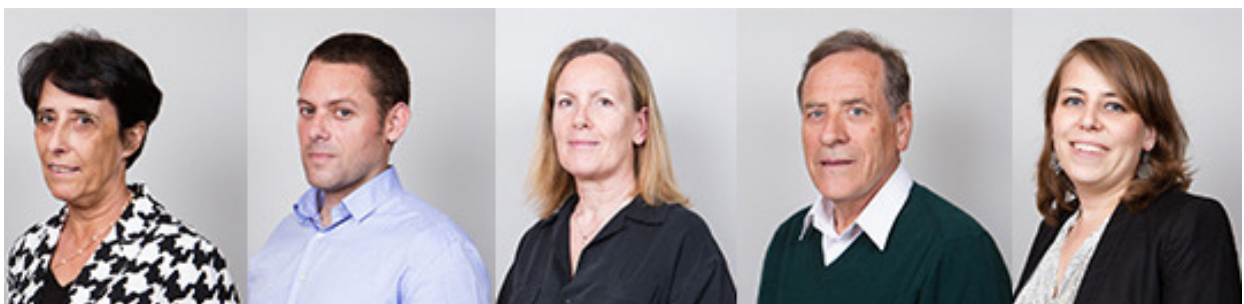
Lundi 15 janvier 2018, M. Vastel a **EXCLU** les 5 élus Associatifs et Citoyens de l'équipe municipale.

Pourquoi ? Le 16 octobre 2017, ils ont voté **NON** à une délibération qui allait contre la liberté d'expression, liberté fondamentale, article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. (Voir Page 2)

Sans l'apport de la liste Associative et Citoyenne, M. Vastel ne serait pas maire. Par cette exclusion l'équipe municipale restreinte restante ne représente plus la majorité des fontenaisiens qui se sont exprimés lors de l'élection municipale. (Voir communiqué de presse au verso)

M. Vastel et son équipe municipale réduite ont donc perdu de facto leur légitimité démocratique.

Un Conseil Municipal a validé cette exclusion. M. Vastel a demandé aux élus de retirer à Suzanne BOURDET et à Michel FAYE leurs fonctions de maires-adjoints.



Les élus Associatifs et Citoyens : Suzanne BOURDET ex-maire adjointe aux écoles, Jean-Marie GASSELIN et Véronique FONTAINE BORDENAVE conseillers municipaux, Michel FAYE ex-maire adjoint à l'urbanisme et aux transports, Céline ALVARO ex-députée à la petite enfance.

Contact : mfaye2@wanadoo.fr

Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ces opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article du Blog OSEZ FONTENAY, en date du 29 septembre 2017, que le Maire considère comme diffamatoire et qu'il veut attaquer en justice avec l'accord du Conseil Municipal et avec de l'argent des impôts payés par les fontenaisiens. (Délibération du 16 octobre 2017).

LE MAIRE LAURENT VASTEL A MAINTENANT LES MAINS LIBRES POUR SURDENSIFIER FONTENAY

Ce vendredi 29 septembre 2017, le Maire Laurent Vastel a retiré au maire-adjoint issu de la liste Associative et Citoyenne Michel Faye la plupart de ses délégations, en particulier l'Urbanisme. C'est comme on le sait un domaine très sensible, il n'y a qu'à voir le nombre de Fontenaisiens qui ont reçu et reçoivent actuellement des propositions de la part des promoteurs immobiliers.

Le maire reprend personnellement ce domaine. Il est à craindre qu'avec cette mesure brutale, pouvant discuter seul et directement avec les promoteurs sans Michel Faye, le maire ait les mains complètement libres pour surdensifier notre ville.

Il faut noter qu'il retire sa délégation à M. Faye, Fontenaisien de longue date, mais en revanche, le Maire laisse ses délégations à une maire-adjointe qui n'habite plus Fontenay et qui est très souvent absente. Et aussi qu'il continue à verser des indemnités à un élu qui a disparu depuis plus de 3 ans.

Il est vrai qu'à la différence de M. Faye, ces élus ne risquent pas d'avoir de différends avec le Maire.

Je souhaite comme les nombreux Fontenaisiens qui connaissent l'engagement de Michel Faye pour la lutte contre la surdensification et pour la qualité de vie, que le Maire lui rende toutes ses délégations y compris l'Urbanisme.

Bon courage à Michel Faye, et à son groupe. Continuez à vous battre contre la surdensification, pour les crèches, pour les écoles et pour la qualité de vie pour tous.

Jean Paul Sevel

C'est parce que les élus Associatifs ont voté contre la demande du Maire d'attaquer cet article, article qui relève du droit à la liberté d'opinion et d'expression, que Le Maire a décidé de les exclure de l'équipe municipale.

Communiqué de presse des élus Associatifs et Citoyens

Fontenay-aux-Roses : les 5 élus Associatifs et Citoyens exclus de la majorité pour avoir voulu défendre la liberté d'expression.

Lundi 15 janvier 2018, le Maire de Fontenay-aux-Roses, Monsieur Laurent Vastel (UDI) a annoncé aux élus Associatifs et Citoyens qu'il leur retirait toutes leurs délégations et qu'il allait réunir un conseil municipal extraordinaire pour enlever leur fonction de maire-adjoint à Suzanne Bourdet et Michel Faye, reniant les engagements qu'il avait pris devant les fontenaisiens pour se faire élire.

Les élus Associatifs et Citoyens n'ont pourtant jamais voté contre les délibérations de la majorité, sauf une fois, en octobre 2017, quand le maire a demandé au conseil municipal son soutien pour attaquer la liberté d'expression. Nous ne regrettons pas notre vote même si le prix à payer pour défendre cette liberté fondamentale en démocratie, est notre éviction de la majorité.

La majorité issue des élections municipales avait été élue en 2014 avec un peu moins de 53% des voix. Sans l'alliance avec la liste Associative et Citoyenne qui avait recueilli au premier tour plus de 12% des voix, Monsieur Vastel ne serait pas maire. Monsieur Vastel et ceux qui le soutiennent encore ne peuvent plus prétendre représenter la majorité des fontenaisiens. Ils ne sont plus de facto légitimes en particulier pour lancer des projets engageant l'avenir de la ville pour des dizaines d'années.

Dans ce cas, en démocratie, la meilleure solution est de donner la parole aux citoyens. **Les élus Associatifs et Citoyens demandent au Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que des élections municipales anticipées soient organisées** afin que l'équipe municipale qui sera élue ait à nouveau le soutien et la confiance de la majorité des fontenaisiens.